

Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières [Texte imprimé] / publiés sur les manuscrits originaux, par le Cte Douglas et J. Roman,... :

CCCLXXXIII

1602 - 18 octobre

[AU ROY]

A MONSEIGNEUR, MONSEIGNEUR LE CHANCELLIER

Monseigneur, il a pleu au Roy accorder à mon instante prière, au Sieu Aymon present porteur declaration sur lettres d'annoblissement, et au Sieur Tonnard un restablissement en sa personne seullement du previlage d'Eudes le Maire duquel il est descendu, autan en consideration des services qu'il a rendus depuis vingt ans en ça à sa Majesté que de ceste descendance, et bien que la revocation de ce privilege ayt esté depuis naguieres faicte pour quelques considerations, elles ne peuvent toutesfoys porter prejudice audict Tonnard qui a tousiours vescu noblement et hors des lieux où les fermiers des droicts du Roy exigent ce qui leur a esté baillé à ferme par sa Majesté, à laquelle ils ne peuvent pour ce regard demander diminution. Ledict sieur Aymon vous dira plus particulierement de ceste affaire, en laquelle et en la sienne propre, je vous supplie très humblement leur donner pour l'amour de moy vostre juste faveur, affin qu'ils jouissent en servant sa Majesté, du fruict de sa bonne volonté.

Et ce me sera une occasion de continuer au devoir que j'ay d'estre
toute ma vye, Monseigneur,
Vostre très humble et plus obeissant serviteur.

LESGUIDIERES.

Monseigneur, j'ay donné charge audict Sieur Aymon de s'approcher
de vous pour vous faire part des nouvelles de ces quartiers , et des
avis que je donne par lui au Roy.

A Grenoble, le XVIIIè octobre 1602.

Source : [Gallica](#)